

**No E.P.:** 6260  
Rue: chemin du Vieux-Vésenaz  
Commune: Collonge-Bellerive  
Objet: Stationnement  
Date parution: 23.07.2019

## ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic  
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la  
circulation routière, du 18 décembre 1987,  
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application  
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Le Centre commercial de Vésenaz sur les parkings privés intérieurs et extérieurs au chemin du Vieux-Vésenaz et la route de Thonon, rencontre de nombreuses incivilités de la part de certains usagers ou personnes non autorisées.

En conséquence, la régie MOSER VERNET & Cie représentant des propriétaires des fonds concernés, nous demande de limiter la durée du stationnement à 3 heures maximum, ainsi que d'interdire le stationnement hors cases sur toute la parcelle n° 9541.

**L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.**

**Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous, à l'office cantonal des transports (OCT), 4, chemin des Olliquettes, 1213 Petit-Lancy, case postale 271, 1211 Genève 8, tél. 022 546 78 00 ou à la mairie de la commune de site; pour la Ville de Genève, service de l'aménagement, du génie-civil et de la mobilité (AGCM) au 10, rue François-Dussaud, 1227 Les Acacias, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.**